



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Troyes, le 01 octobre 2024

à Mesdames et messieurs les maires

Objet : Campagne de prévention visant à protéger le territoire national vis-à-vis du risque d'introduction de la peste porcine africaine

Sans danger pour l'Homme, la peste porcine africaine est une maladie virale contagieuse et mortelle pour les porcs et les sangliers, susceptible de générer de graves conséquences économiques pour les éleveurs et l'ensemble de la filière porcine.

Des foyers de peste porcine africaine sont aujourd'hui proches de nos frontières, en Italie et en Allemagne, touchant à la fois la faune sauvage et les élevages. **La France, jusque-là épargnée, reste très fortement exposée à un risque d'introduction de la maladie, par des viandes et produits à base de porcs de pays infectés, ou l'arrivée de sangliers sauvages porteurs de ce virus.**

Afin de nous préparer collectivement au mieux à l'arrivée potentielle de cette maladie en France, nous vous demandons de bien vouloir relayer des appels à la vigilance, en particulier à destination des chasseurs, des promeneurs et des éleveurs de porcs ou de sangliers.

Ainsi :

- Toute suspicion de maladie en élevage ou chez un particulier doit impérativement être signalée à un vétérinaire sanitaire préalablement désigné.

Nous rappelons à cette occasion que tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit obligatoirement identifier et déclarer ses animaux auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage),

- Tout sanglier découvert mort dans le milieu naturel doit être signalé au réseau SAGIR,

- Les usagers de la nature, notamment les randonneurs, en provenance de l'étranger, doivent être invités à jeter les restes d'aliments à base de porc dans des poubelles fermées et prévues à cet effet.

Des supports d'information visant à sensibiliser et mobiliser l'ensemble de nos concitoyens et destinés à être affichés en mairie, et dans tout lieu public qui vous semblera pertinent, sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le-kit-de-communication>

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien pour relayer ces messages de prévention le plus largement possible, afin de nous protéger de cette maladie et de préserver la santé des cheptels porcins aubois et national,